

Glossaire

ATI : Accord sur les technologies de l'information. Accord, conclu sous l'égide de l'OMC et regroupant plus de 50 signataires, qui établit la franchise de droits sur les échanges liés aux technologies de l'information et aux produits de télécommunications. (ITA : Information Technology Agreement)

BARRIÈRES NON TARIFAIRES : Mesures ou politiques gouvernementales, autres que les droits de douane, qui ont pour effet de restreindre ou de fausser les échanges internationaux – par exemple, les contingents d'importation et les mesures discriminatoires pratiquées dans le contexte des marchés publics. Ces entraves au commerce ont acquis une visibilité relativement plus grande à la suite de la baisse des droits de douane qui s'est produite depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. (Non Tariff Barriers/Measures)

CA4 (Groupe des quatre de l'Amérique Centrale). Groupe comprenant le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador, présentement engagé dans des négociations de libre-échange avec le Canada. (CA4 : Central America Four)

CONTINGENT : Limite explicite imposée sur la quantité matérielle de produits particuliers qui peuvent être importés ou exportés au cours d'une période déterminée. Est généralement mesurée en fonction du volume mais parfois en fonction de la valeur. Le contingent peut être appliqué de manière « sélective », c'est-à-dire que les limites peuvent varier en fonction du pays d'origine, ou de manière globale, qui ne précise que la limite totale et qui, dès lors, a tendance à bénéficier aux fournisseurs les plus efficaces. (Quota)

DROIT DE DOUANE : Taxe prélevée sur les marchandises importées et dont le montant est exprimé ad valorem (en pourcentage de la valeur) ou en termes précis (par exemple, 5 dollars pour 100 kilogrammes). Les droits douaniers accordent un avantage sur les prix

aux produits similaires d'origine locale et augmentent les recettes des l'État. (Tariff)

GATT : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. De 1947 à 1994, accord multilatéral qui a chapeauté le système commercial mondial, et accord international qui a régi le commerce des biens (GATT 1947). Remplacé en janvier 1995 par une nouvelle institution, l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le GATT 1994 (l'accord), qui reflète les modifications apportées à l'accord originel et intègre de nouveaux accords conclus à l'OMC, continue à régir le commerce des biens. D'autres accords conclus dans le cadre de l'OMC s'appliquent, par exemple, au commerce des services. Tous les accords qui s'appliquent à tous les membres de l'OMC, y compris le GATT, sont des composantes de l'Accord de 1994 instituant l'Organisation mondiale du commerce. (GATT : General Agreement on Tariffs and Trade)

GROUPE DE CAIRNS : Une coalition de 19 pays exportateurs de produits agricoles – Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Thaïlande et Uruguay – qui coopèrent dans le contexte des négociations commerciales multilatérales. (Cairns Group)

INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT : Les fonds engagés dans une entreprise étrangère. L'investisseur peut acquérir le contrôle total ou partiel de l'entreprise. Un investisseur qui acquiert 10 % ou plus des actions majoritaires d'une entreprise étrangère effectue un investissement direct. (FDI : Foreign Direct Investment)

LIBÉRALISATION : Mesures unilatérales, bilatérales ou multilatérales visant à abaisser les droits de douane et/ou à abolir d'autres mesures qui restreignent le commerce international. (Liberalization)